

Dans quelles situations appeler la personne en disponibilité?

La personne responsable en urgence doit être contactée **UNIQUEMENT** pour des situations urgentes qui sont en lien avec l'hébergement en ressource et qui se produisent en dehors des heures régulières de service, soit de 8 h 30 à 16 h 30 (soir, nuit et fin de semaine).

Exemples de situations	À faire <u>avant</u> de contacter la personne responsable en disponibilité
L'état de santé du client se détériore peu à peu ou son comportement laisse présager des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Durant les heures de service, contacter sans tarder et de façon préventive l'intervenant au suivi du client afin que celui-ci mette en place à l'avance le soutien nécessaire.
La disparition ou la fugue d'un client	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une recherche dans les environs et dans les endroits fréquentés par le client. • Contacter le 911 si la recherche est infructueuse.
Le décès d'un client	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter le 911.
La santé du client se détériore rapidement ou des symptômes particuliers apparaissent et perdurent	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter le 811 (Info-Santé) et suivre les recommandations. <p>S'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacter le 911, si nécessaire. • Assurer le transport à l'hôpital (en ambulance ou autrement). • Accompagner le client à l'hôpital jusqu'à sa prise en charge.
Réaction anormale à la prise de médication	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter le 811 (Info-Santé) et suivre les recommandations. <p>S'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacter le 911, si nécessaire. • Assurer le transport à l'hôpital (en ambulance ou autrement). • Accompagner le client à l'hôpital jusqu'à sa prise en charge.
Injection de l'épinéphrine (Épipen) ou du glucagon à un client	<ul style="list-style-type: none"> • Faire transporter le client en ambulance pour s'assurer qu'un examen de son état soit réalisé.
Le client présente des comportements portant atteinte à sa sécurité, à celle des autres clients, à la vôtre ou à celle de votre famille	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'application des moyens inscrits au plan d'intervention et, s'il y a lieu, de la prévention active. • S'il y a lieu, s'assurer de l'application du protocole de la mesure de contrôle.
Application d'une mesure de contrôle non planifiée	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'application des moyens inscrits au plan d'intervention et, s'il y a lieu, de la prévention active. • S'il y a lieu, s'assurer de l'application du protocole de la mesure de contrôle.
Situation de soupçon ou divulgation d'abus ou d'agression sexuelle portée à votre connaissance par un client hébergé	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les confidences du client
<p>Avant de transmettre quelque information à la famille de la clientèle hébergée, vérifiez auprès de la personne responsable en disponibilité à qui revient cette responsabilité. Si vous êtes autorisé à transmettre des informations à la famille, validez le contenu devant être transmis.</p>	
Coordonnées des personnes responsables en disponibilité	
Clientèle du programme DI-TSA-DP-SM et clientèle Centres jeunesse Cadre en disponibilité	450 759-0755